

## La création du CISSS et la démarche de transformation

|                                                                                                              |        |      |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|------|
| Direction responsable<br>DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DES COMMUNICATIONS ET DES<br>AFFAIRES JURIDIQUES | Émis   | 2016 |
| Destinataires<br>L'ensemble du personnel et des médecins                                                     | Révisé | NA   |

Dans un souci de vous tenir informés des différents développements liés à la création du CISSS de la Montérégie-Ouest, nous vous présentons, en rafale, quelques réponses aux questions fréquemment posées à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

Cette foire aux questions est mise à jour régulièrement.

### 1. Qu'en est-il des ententes de services avec les autres CISSS de la Montérégie et le CIUSSS de l'Estrie?

*Le CISSSMO s'est vu confier la mission des services spécialisés en déficience intellectuelle, trouble du spectre de l'autisme et déficience physique (DI-TSA-DP) pour l'ensemble de la Montérégie, incluant les territoires de la Haute-Yamaska et de la Pommeraiie (desservis par le CIUSSS de l'Estrie en services spécifiques).*

Une table de coordination régionale a été mise en place en juillet 2015 regroupant les partenaires des trois CISSS de la Montérégie et du CIUSSS de l'Estrie. Ce comité avait pour mandat d'élaborer un projet d'entente pour :

- Formaliser l'engagement et les modalités de collaboration afin d'assurer une réponse au besoin de la clientèle visée par l'entente;
- Préciser les responsabilités de chaque établissement dans la mise en place et l'actualisation du corridor et du continuum de services requis pour la clientèle visée;
- Assurer l'accessibilité, la continuité, la qualité et la sécurité des services offerts à la clientèle visée.

Les projets d'ententes sont actuellement en processus de validation/autorisation auprès des instances décisionnelles de chacun des CISSS et CIUSSS. Ils seront signés par les PDG dans les prochaines semaines et des comités opérationnels de suivi des différentes ententes seront mis en place.

*Le CISSS de la Montérégie-Ouest a également la responsabilité de déployer des services spécialisés de réadaptation en dépendance pour l'ensemble de la Montérégie ainsi que sur l'île de Montréal pour la clientèle anglophone.*

Dans ce cadre, un comité régional collabore présentement à l'élaboration des ententes de continuum. Notez que la mise sur pied d'un comité de suivi visant l'amélioration des collaborations est également prévue.

### 2. Quand et comment les usagers et leur famille seront informés des travaux en cours?

Dans le cadre du plan de transformation, l'objectif 3 vise l'implantation de l'offre de soins et de services structurée par direction ou par programme afin d'améliorer la réponse aux besoins de la clientèle.

Les stratégies visant à soutenir la mise en place de l'offre de soins et de services incluent des activités en gestion de changement et de communications. Ces stratégies sont actuellement en cours de diffusion ou en élaboration et elles s'adressent aux différents publics cibles, dont les usagers, les familles, les partenaires, la population, etc.

Par exemple, un groupe de discussion avec le comité des usagers du centre intégré est prévu prochainement. Des rencontres entre les directeurs de programmes et les comités des usagers de proximité sont également en cours.

L'organisation prévoit aussi mettre de l'avant différents moyens de communication (lettres, articles, communiqués, conférence de presse, présentation dans les différentes tables locales, présentations aux comités consultatifs, ajustements dans nos sites Internet, etc.). Ceux-ci se déploieront progressivement au cours des prochains mois.

3. Comment se fera la priorisation des processus à harmoniser?

Actuellement, l'harmonisation des processus prioritaires concerne ceux qui répondent à une obligation légale, réglementaire ou en lien avec une directive ministérielle (ex. : politique sur les soins de fin de vie ou sur l'application des mesures de contrôle).

L'organisation est présentement en réflexion sur les trajectoires de soins et services prioritaires sur lesquels porteront nos travaux d'harmonisation à l'automne.

4. Comment seront gérées les listes de rappel?

Au CISSSMO, nous comptons trois chefs d'activités de remplacement; un pour chacun des pôles de gestion qui représentent les activités de remplacement soit :

1. Vaudreuil-Soulanges et Suroît;
2. Jardins-Roussillon et Haut-Saint-Laurent;
3. L'ensemble des secteurs de réadaptation (anciennes composantes du Virage, Foster, CMR, CRDITEDME et SRSOR).

Les activités de remplacement ont pour but d'offrir un service de qualité et de combler les besoins en remplacement de façon optimale et efficiente pour les tous secteurs, soit en 1re ligne, 2e ligne, en CHSLD et en réadaptation, et ce, pour toutes les catégories d'emplois.

5. Est-ce qu'il y aura une date de bascule pour l'encadrement dans les secteurs cliniques, comme il y a eu pour les secteurs administratifs?

Contrairement à ce qui s'est produit pour les secteurs administratifs, il n'y aura pas de date officielle pour les secteurs cliniques étant donné que l'entrée en fonction des nouveaux cadres s'est faite et se fera de façon progressive selon les différentes opportunités qui se sont présentées dans chacune des directions concernées.

6. À quel moment les employés cliniques seront-ils transférés dans les nouveaux secteurs d'activité?

Nous sommes toujours en pourparlers avec les syndicats des anciennes composantes afin de convenir des modalités de dotation des nouvelles structures dans le but de minimiser les impacts sur le personnel. Nous n'avons pas à l'heure actuelle de date officielle à vous fournir, toutefois nous pouvons vous dire que nous espérons que le processus soit complété pour l'été.

7. Est-ce que la notion du 50 km sera respectée dans les changements de port d'attache?

Oui, les différentes dispositions prévues aux conventions collectives seront respectées. De plus, il est important de mentionner que la volonté est de garder les services de proximité pour la clientèle, de même que la stabilité de notre personnel, dans la mesure où cela est possible.

8. Quelles mesures sont mises à la disposition des travailleurs pour les soutenir dans ce contexte de changement?

Tout d'abord un programme d'aide aux employés est mis gratuitement à la disposition de tout le personnel. De plus, des efforts sont déployés afin de faciliter l'échange d'information et cette foire aux questions en fait partie. À travers des groupes de discussion, nous avons recueilli les préoccupations des employés auxquelles nous répondrons, entre autres, par la FAQ. Il existe aussi l'adresse [equipe.soutien.transformation.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:equipe.soutien.transformation.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca) à laquelle vous pouvez adresser vos préoccupations, questions et commentaires. Un babillard transfo est également mis à votre disposition afin que vous puissiez suivre l'évolution des travaux en cours. Enfin, rappelons qu'espaceCISSSMO.com a été déployé afin que les employés puissent suivre l'information du CISSSMO. Vous y trouverez entre autres, une section Info Transfo dans laquelle se trouvent les dernières nouvelles sur la réorganisation de l'établissement.

9. Où en sommes-nous avec la réorganisation?

La mise en place des nouvelles structures dans les secteurs administratifs est en cours depuis le début du mois d'octobre. En parallèle, la restructuration des secteurs cliniques s'organise. Tout comme pour le secteur administratif, ce processus s'est amorcé par les affichages et la dotation des postes de cadre intermédiaire de nature clinique. Les postes de coordonnateurs et d'adjoints cliniques ont tous été dotés (29). Quant aux autres postes cadres disponibles, 125 d'entre eux sont déjà comblés sur les 167 disponibles. Dix personnes sont toujours en processus afin d'obtenir un poste de cadres cliniques.

10. Est-ce que tous les employés seront touchés par la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux?

Dans un contexte où la structure de gouvernance change considérablement avec la création du CISSS de la Montérégie-Ouest, il demeure évident que l'organisation du travail de l'ensemble des directions sera affectée. Cela ne signifie pas nécessairement qu'il y aura des postes abolis ou des fermetures de services, mais il est évident que des changements importants sont à venir, particulièrement pour les secteurs administratifs et les secteurs cliniques.

11. Quand saurons-nous pour quelle direction ou pour quel gestionnaire allons-nous travailler?

Il est vrai que cette vaste transformation entraîne des délais et la direction est très consciente des préoccupations que plusieurs peuvent vivre actuellement. Toutefois, il faut rappeler que notre organisation compte désormais **9 établissements, plus de 100 installations et près de 8 800 employés**. Cette réorganisation représente donc tout un défi à relever et il est important de consacrer les énergies nécessaires pour réaliser chacune des étapes.

Plus précisément, la Direction générale projette que la structure de gouvernance dans les directions administratives sera déployée **en octobre, si tout va comme prévu**. Ce point de bascule permettra à l'ensemble des équipes de mieux connaître les nouvelles directions. C'est aussi à partir de cette date que les employés des anciens secteurs administratifs seront désormais rattachés aux nouveaux services des directions administratives du CISSS de la Montérégie-Ouest.

12. Dans le contexte de la réorganisation du CISSS, est-ce que des employés seront transférés à Châteauguay?

Les structures des différentes directions devraient être diffusées sous peu. Par ailleurs, pour l'instant, il n'y a pas de changement prévu en ce qui concerne les ports d'attache pour le personnel. Il est donc prématuré de répondre précisément à cette question, mais cela fera partie des réflexions de chacune des directions, en fonction des besoins et des ressources disponibles. Il est toutefois possible que certains employés soient éventuellement déplacés. Des discussions sont en cours actuellement avec les représentants syndicaux. Toutefois, s'ils doivent être transférés de leur port d'attache actuel, ils en seront avisés et les modalités prévues à leur convention collective s'appliqueront.

13. Comment faire pour m'informer de la transformation en cours?

Il existe plusieurs façons de vous informer. Renseignez-vous auprès de vos équipes de communication locales pour connaître les stratégies internes mises en place au sein de votre composante ou auprès de votre équipe de ressources humaines. Le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) possède également une section complète au sujet de la réorganisation du réseau de la santé et des services sociaux : [www.msss.gouv.qc.ca/reseau/reorganisation/](http://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/reorganisation/). Un bulletin d'information, appelé *Au fil de la réorganisation*, est aussi publié régulièrement.

14. Est-ce qu'une uniformisation des pratiques est prévue au sein de l'ensemble des composantes du CISSS?

À terme, l'objectif de la réorganisation actuelle est effectivement de rendre les soins et les services plus accessibles et plus fluides et d'éviter les doublons. En ce sens, et ce, progressivement, il est souhaité de collecter les meilleures pratiques au sein du CISSS et du réseau et d'harmoniser le modèle de pratique, lorsque c'est possible. Par contre, chaque offre de service devra être analysée avant de déployer une nouvelle façon de faire dans un secteur, et ce, de concert avec les équipes concernées.